

<http://ugtg.org/spip.php?article983>



Mai 67 : Lettre ouverte du LKP à Marie-Luce Penchard

- Dossier spécial LKP - Expressions -



Date de mise en ligne vendredi 3 juillet 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Madame Marie-Luce PENCHARD

Secrétaire d'Etat chargée des DOM

Rue OUDINOT

75351 Paris

Pointe-à-Pitre, le 01 Juillet 2009

Objet : Vérité - Justice - Réparation - Réhabilitation pour les victimes des massacres des 26 et 27 Mai 1967 à Pointe à Pitre.

Madame la Secrétaire d'Etat,

Les 26 et 27 Mai 1967, à Pointe à Pitre, à l'occasion d'une grève d'ouvriers du bâtiment, les CRS, Gendarmes mobiles (Képis Rouges) français perpétrèrent un véritable massacre contre le Peuple Guadeloupéen.

« Le massacre commença le 26 mai 1967 au début de la matinée et dura jusqu'au lendemain soir. Pointe-à-Pitre martyrisé. Ces morts ne furent pas les victimes accidentelles d'un combat sans merci. Ces êtres furent assassinés de sang froid avec méthodes. Ce crime fut décidé, organisé, planifié dans le cadre d'une politique de terreur. »

Le Préfet Pierre BOLOTTE, inhumé le 27 Mai 2008 (41 ans jour pour jour après le massacre des Guadeloupéens), décoré commandeur de la légion d'honneur, demanda de faire usage de toutes les armes contre tous ceux qui bougeaient, qui étaient noirs ou tiraient leur origine de cette couleur. Plusieurs centaines de Guadeloupéens furent traqués, blessés ou tués par balles. L'armée Française tirait sur les ambulances et même dans la veillée mortuaire d'une des premières victimes. L'hôpital était débordé. Des exécutions sommaires ont été perpétrées aussi bien à la gendarmerie du Morne Miquel qu'à la Sous-préfecture de Pointe-à-Pitre où des dizaines de corps jonchaient le sol.

Depuis 2005, des organisations regroupées au sein de diverses structures (Komité Mé 67, Anmwé 67, ...), ont entrepris des démarches auprès de l'Etat Français pour qu'une enquête soit diligentée sur les tueries de Mai 1967. Jusqu'ici, aucune réponse.

Toutes les archives des hôpitaux et mairies relatives à cette période ont mystérieusement disparu et les archives françaises nous sont interdites.

Face à ce mépris, les investigations se sont poursuivies directement sur le terrain même, en Guadeloupe, et ont permis de rencontrer des témoins visuels, des parents et amis de victimes, des blessés, des emprisonnés, Aux dires d'un ancien ministre des DOM, M. Lemoine, il y eut 87 morts et des centaines de blessés. Mais le nombre réel de morts va bien au-delà et dépassera la centaine de Guadeloupéens tués.

Aujourd'hui, 42 ans après, nous poursuivons notre combat pour la vérité, la reconnaissance de ce massacre, la justice, le jugement et la condamnation des coupables, la réhabilitation des victimes, la réparation des préjudices, l'accès aux archives et dossiers de l'époque et à l'écriture de cette page de notre histoire.

Depuis plusieurs mois maintenant, nous suivons avec intérêt les prises de position de la France sur tous les dossiers relatifs à la défense des droits de l'homme à travers le monde.

L'Archipel de Guadeloupe, Pays Caribéen, inclus unilatéralement dans les Régions Ultrapériphériques Européennes (RUP), serait de ce fait un régime de droit.

Or les faits : Affaires MADASSAMY, SELBONNE, LEFORT, SENAR, ..., licenciement abusif et condamnations arbitraires de syndicalistes, racisme à l'embauche contre les Guadeloupéens d'origine Africaine et Indienne en Guadeloupe, ; confirment que notre vie quotidienne est tissée, depuis tantôt, de longues suites de brimades, d'injustice, de répressions et de discriminations de tous ordres.

Ainsi, les représentants de l'Etat Français nous abreuvent de discours officiels vantant « la France patrie des droits de l'homme » (pour rappel, la déclaration des droits de l'homme date de 1789 et l'abolition de l'esclavage de 1848, sic !!) et du caractère infaillible de la société de droits.

Disons le, l'exercice de la justice à nos actes ordinaires est fondée sur la plus flagrante des discriminations coloniales : celle de la couleur !

Sommes-nous confrontés à un phénomène marginal ?

Notre vision de la réalité sociale et politique est-elle à l'excès réductrice ?

Sommes-nous victimes d'un mirage ?

Certainement pas.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est d'aspirer à une société plus égalitaire contrairement à ce que les faits nous imposent aujourd'hui. Voilà pourquoi notre présente requête ne se fonde pas sur des considérations vagues et générales.

Nous exigeons du Gouvernement de la France des réponses claires et précises sur les événements de Mai 1967, survenus à Pointe à Pitre, en Guadeloupe.

Nous exigeons la vérité, la reconnaissance de ce crime colonial, la justice, le jugement et la condamnation des coupables, la réhabilitation des victimes et emprisonnés, la réparation des préjudices, l'accès aux archives et dossiers de l'époque.

Pourquoi le massacre de centaines de Guadeloupéens ?

Pourquoi n'y a-t-il que des victimes qui ont été condamnées ?

Pourquoi les criminels ont-ils été décorés ?

Pourquoi ce black out ?

Le Porte parole,
Elie DOMOTA

Lire aussi :

- ▶ [De Mai 1967 au mouvement LKP - Par Jean Théodore](#) - 30 mai 2009
- ▶ [Sonny Rupaire - Par Wonal Selbonne](#) - 30 mai 2009
- ▶ [Les massacres des 26 & 27 mai 1967 à Pointe à Pitre](#) - 4 mai 2008
- ▶ [Komité Mé 67 : Lettre ouverte à Rama YADE](#) - 5 septembre 2008
- ▶ [Décès de Pierre Bolotte : 26, 27 Mé 1967 : Nou paka oubliyé !](#) - 6 juin 2008
- ▶ [Requête à propos des évènements de MAI 1967 en Guadeloupe](#) - 26 mai 2005